
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

RÈGLEMENT #SQ-2023-01

La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #SQ-2023-01 modifiant le règlement #SQ-2023 concernant *La circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre*

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	2 octobre 2023
Dépôt du projet de Règlement	2 octobre 2023
Adoption du Règlement	6 novembre 2023
Entrée en vigueur	13 novembre 2023

Le présent règlement est disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 13^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière